

hautement dans la Faculté, qu'on y
alloit soutenir de bonnes choses, c'est
ainsi qu'on s'exprimoit. L'événement
a fait voir qu'on ne s'étoit pas trompé.
Mais pour revenir & justifier encore
ce que je vous ai dit, je suis sûr que
les Docteurs du Seminaire de S. Sul-
pice, qui sont tous tres éloignez de la
nouvelle doctrine, seront contre la Cen-
sure, au lieu que ceux des vieux Doc-
teurs qu'on sçait être favorables au
parti, sont tous pour condamner les
Jesuites. Cela me fait souvenir de ce
que disoit une fois M. Boileau, qu'un
bon Janseniste ne revient jamais. Ce
Docteur est croyable sur l'article.

Mais, ai-je repris, cette affaire est
donc bien sérieuse ? Le Public ne la
regarde pas ainsi : on croit que ce
n'est qu'une piece que la Faculté veut
faire aux Jesuites à cause de la mal-
honnêteté qu'ils ont eue de plaider &
de gagner un procès contre la Sorbon-
ne & l'Université. Si les choses sont
pourtant comme vous le dites, il sem-
ble qu'on devoit attendre en cette oc-
casion des membres sains de la Fa-
culté autre chose que ce qu'ils font.
Il faut bien, par exemple, découvrir

le mal pour y apporter le remede; & cependant on ne dit mot. Vous avez raison, me dit le *Socius*; mais on craint de trouver plus de mal qu'on n'en voit encore, & de faire appercevoir une plaie qu'on auroit trop de peine à guérir. Un Docteur disoit dernièrement qu'il doutoit qu'on pût faire maintenant condamner en Faculté les cinq propositions; cela est outré, & montre pourtant jusqu'où va le mal. La Cour n'entend pas raillerie là-dessus. Il n'est plus permis de dire que le Jansenisme soit un phantôme. Dieu sçait quel avantage les Jesuites tireroient du moindre éclat que nous ferions en ce genre. Si la Sorbonne souffroit une fois atteinte de ce côté-là, adieu les Abbez de qualité qui en font le plus bel ornement, on se passeroit comme autrefois du Doctorat pour être Evêque: ainsi tout bien compté, peut-être vaut-il encore mieux dissimuler. Voila, Monsieur, ce que m'a dit mon *Socius*, & ma promesse acquitée. Je reviens au Journal.

Le Samedi 4. de Septembre M. Humbelot continua d'opiner, & fit voir par l'autorité de S. Martial, de

S. Augustin, de S. Epiphane, de M. du Bellay, du P. Paul Beurrier Chanoine Regulier de Sainte Genevieve, que plusieurs peuples avant J. C. avoient eu la connoissance du vray Dieu. Il fit entendre que l'autorité du P. Beurrier étoit en quelque sorte celle de la Faculté, puisque trois Docteurs de Sorbonne avoient approuvé son livre, & entres autres le celebre M. Grandin. Il ajoûta qu'il n'y avoit ni scandale, ni rien contre la foi & les bonnes mœurs dans la premiere proposition du P. le Comte, & il insista fort sur l'exemple des Ninivites. Le Docteur justifia ensuite ce que dit le P. le Comte, que les Chinois peuvent servir de modele aux Chretiens, & il rapporta sur ce sujet plusieurs passages des Peres & de l'Ecriture, entre autres celui-ci de Jeremie, *pastez aux Isles &c.* Il justifia encore ce qu'on dit des vertus des anciens Chinois par ce que M. Maigrot rapporte des Chinois d'à present. M. Humbelot cita aussi plusieurs endroits d'Eusebe en faveur de son sentiment, & il conclut qu'il n'y avoit rien à reprendre dans les propositions dénoncées. Ni.

hil in illis propositionibus reprehensione dignum. Après cela le Docteur s'abandonnant à son zele, Plût-à-Dieu, dit-il, que nous voulussions flétrir les erreurs qui sont parmi nous : *Utinam in animo esset domesticos errores confingere*, au lieu de nous appliquer à une affaire qui ne nous regarde pas : car ajoûta-t-il, le cinquième Concile de Latran a ordonné que quand une cause majeure seroit portée à Rome, les autres Juges n'en pussent connoître. Quelqu'un dit là-dessus que ce Concile n'étoit pas reçu en France. Et M. Humbelot dit qu'il étoit du sentiment de M. le Caron.

M. Charton Sou-Penitencier opina ensuite, & dit que ce que le P. le Comte rapportoit des Chinois n'étoit pas incroyable en foi, & qu'il devenoit même croyable par le grand nombre d'Historiens qui en font foy : que selon le sentiment commun le peuple Chinois étoit tres-ancien, & qu'il avoit pu aisément être fondé & instruit dans la vraie Religion par des enfans de Sem : que selon les Peres depuis Adam jusqu'au Deluge, & depuis le Deluge jusqu'à Abraham il n'y avoit point eu

d'idolatrie dans le monde, & qu'ainsi il n'étoit pas si surprenant que la connoissance du vray Dieu se fût conservée si long-tems dans la nation Chinoise : que si le peuple Juif étoit si souvent tombé dans l'idolatrie, c'est que ce peuple étoit naturellement fort changeant, & qu'il avoit beaucoup de commerce avec les nations voisines qui étoient idolâtres, au lieu que les Chinois étoient naturellement fort attachés à leurs anciennes coutumes. & que leurs loix leur avoient toujours interdit tout commerce avec les autres nations : que S. Augustin reprenoit l'orgueil des Juifs qui avoient crû qu'il n'y eût qu'eux de peuples qui connus-
 sent le vray Dieu. Monsieur Charton expliqua ensuite le *Notus in Juda* de M. Boileau, & le *Tantummodo vos cognovi* de M. Rouland, & il montra clairement qu'on n'avoit pas pris ces deux passages dans leur sens naturel. Il finit en disant que les Theologiens assemblez ne pouvoient pas noter des propositions comme fausses, à moins qu'on ne pût en démontrer la fausseté, & que c'est ce qu'il ne croyoit pas qu'on pût faire au re-

gard des propositions du P. le Comte ; qu'ainsi il étoit du sentiment de M. le Caron. Aussi-bien , ajouta-t-il, n'étant Docteurs que par l'autorité du S. Siege , nous lui devons cette marque de notre respect , de ne pas connoître d'une affaire qui est devant lui.

M. Chapelas Chanoine de Notre-Dame , qui opina après M. Charton, dit que ce n'étoit pas d'aujourd'hui qu'on traitoit les Jesuites indignement, & qu'on leur reprochoit les choses les plus atroces : que tel étoit le sort de la Societé, nation mise en butte aux contradictions, *gentis posita in signum contradictionis*. Qu'au reste après que la violence des persecutions l'auroit fait plier, elle se releveroit à la fin, *curvata resurget*. Le Docteur venant ensuite à son sujet, apporta un passage d'Eusebe , où cet Auteur dit que le Martyr Attalus interrogé par le Tyran comment s'appelloit le Dieu qu'il servoit, répondit que Dieu n'avoit pas de nom. Il ne s'ensuit donc pas , dit le Docteur , que les Chinois n'aient point connu Dieu, parce qu'ils n'ont point de mot pour l'exprimer. Pour obliger, ajouta-t-il, *ceux de nos*

tres-sages Maîtres qui sont devenus
 vocaux par la Resumpté, qu'il me soit
 permis de les avertir de ce qu'on dit
 d'eux, & qui leur fait beaucoup de
 tort, c'est que certaines gens se vantent
 d'être maîtres de leurs suffrages; ce
 sont, Monsieur, les propres termes du
 Docteur, que j'ai rendus fidelement en
 François. Il dit ensuite qu'il n'avoit
 plus qu'une réflexion à faire avant que
 de finir. La voici. Un de nos tres-sages
 Maîtres, Auteur, ou plutôt Compila-
 teur d'auteurs, a dit impunément au tô-
 me premier page 687. de la nouvelle
 Bibliothèque des Auteurs Ecclesiasti-
 ques, que les Peres des trois premiers
 siècles ont supposé qu'il (c'est à dire
 N. S. Jesus-Christ) étoit descendu aux
 enfers aussi-bien que les Apôtres après
 lui, pour prêcher l'Evangile aux Juifs
 & aux Gentils qui avoient connu le
 vrai Dieu, & qui avoient bien vécu.
 Pourquoi donc punira-t-on un auteur
 qui a dit en Historien que les Chinois
 ont en autrefois la connoissance du vrai
 Dieu? Tout cela bien pesé, ajouta-t-il
 je suis du sentiment de M. le Caron,
 qui est le sentiment le plus sain.

Le P. Mathes Augustin rapporta

d'abord le sentiment de S. Augustin, qui distingue deux sortes de propositions, les unes qui regardent la foy, les autres qui ne sont que d'opinion, lesquelles on peut croire ou rejeter sans erreur & sans blesser la foy ; & il dit que les propositions dénoncées étoient du nombre des dernières. Il exposa ensuite le plan que S. Augustin se fait de la Religion Chrétienne, qui consiste dans le premier & dans le second Adam, *in causa duorum hominum*, sans y comprendre la distinction du peuple Juif d'avec les autres Nations. Le Docteur conclut de là que les Nations avoient pu connoître & servir Dieu aussi-bien que les Juifs indépendamment même de la lloy de Moïse, qui n'obligeoit que ce peuple. L'heure sonna, & le Pere Mathes ne pût conclure ce jour-là.

Comme je finissois de parcourir les memoires dont je viens de vous faire l'extrait, l'Abbé de ma premiere Lettre me vint voir, & m'amena le Docteur qui avoit trouvé si mauvais que je lui parlasse de moderation à l'égard des Jesuites. Je connus bien le dessein de l'Abbé qui vouloit profiter de

de ce qui s'éroit passé dans la dernière séance pour mettre notre homme un peu en jeu. En effet après qu'on se fut assis : Qu'est-ce donc que cela, Monsieur, dis-je au Docteur ? il me semble que vous faites bien languir les Jesuites , voila je ne sçay combien de vieux Docteurs qui se declarent pour eux ; devriez-vous souffrir cela ? Je vous assure, reprit-il , que ce n'est pas ma faute , ni celle des Députez : nous remuons assez par nous mêmes & par nos amis. Nous tâchons de prévenir tous ceux qui doivent parler ; quand ils ne parlent pas à notre gré , nous faisons du bruit, nous les interrompons , nous avons au reste des gens merveilleux pour cela , & le P. Chaussemer entre autres nous est d'un service infini ; il parle , il crie , il clate de rire autant qu'on veut ; ce matin encore il a fait merveilles avec M. le Fevre de la Bastille & M. Hileux , tandis que le P. Mathes opinait. Pour M. Boileau, vous le connoissiez , il a une grande disposition à la plaisanterie. Comme il est plein de feu, il ne tient pas en place dans les assemblées. Il est tantôt auprès de

celui-ci , tantôt auprès de celui-là ;
 enfin on le voit par tout , il dit cent
 bons mots sur ceux qui parlent con-
 tre la Censure , & il accompagne
 toujours ce qu'il dit de je ne sçai com-
 bien de petits gestes les plus drôles
 & les plus agréables du monde. De
 bonne foy peut-on mieux faire pour
 fermer la bouche aux gens ? Cependant
 ces vieux Docteurs se moquent de
 tout cela , & haranguent des séances
 entieres. Je vous avouë que nous nous
 attendions que presque tout le monde
 diroit , *Idem sentio cum Deputatis* , &
 & l'affaire devoit être conclué à l'heu-
 re qu'il est : cela né laisse pas de nous
 embarasser , non pas pour le succès ,
 car nous sommes surs qu'assez de gens
 feront leur devoir , mais c'est qu'il
 faudra répondre à ces grands discours
 qui éblouissent.

Mais , Monsieur , dit l'Abbé , d'où
 peut donc venir cet entêtement des
 vieux Docteurs ? Je gagerois que cela
 vient de scrupule. Tout juste , reprit
 le Docteur , ils se sont mis dans la
 tête que parce qu'on pousse cette af-
 faire un peu chaudement , qu'il y entre
 de la passion. M. le Fevre en sollicitoit

un dernièrement, qui lui répondit crûment qu'il agiroit selon sa conscience. Il est bien là, dis-je, question de la conscience. Plusieurs de vos Messieurs m'ont assuré qu'on condamne toutes les propositions qu'on veut, parce qu'il n'y en a aucune à laquelle on ne puisse attacher un mauvais sens. Ils ont raison, reprit le Docteur, & il faut ajouter qu'il s'agit ici des Jesuites, qui ne songent qu'à nous opprimer. Pour moi je vous avouë que je n'ai jamais été scrupuleux sur leur chapitre, & quand j'étois Regent, j'avois si bien instruit mes Ecoliers, qu'il ne paroïssoit pas un Jesuite chez nous qui ne fût hué. C'est assez l'usage dans tous nos Colleges, & nous voyons par experience que ces gens-là sont bons battus : car quand nous allons chez eux, ils n'osent nous dire mot, & nous traitent honnêtement. Mais, Monsieur, reprit l'Abbé, pour revenir à nos vieux Docteurs dont nous nous écartons un peu, je ne souffrirois pas au moins, si j'étois en votre place, que justifiant les Jesuites ils accusassent la Faculté. Est-il rien de plus outrageant, par exemple, que ce qu'un Docteur a dit dans la dernière

assemblée ? *Plût à Dieu que nous voulussions fletrir les erreurs qui sont parmi nous !* Comment, M. le Syndic ne lui a-t-il pas imposé silence, & même ordonné de se retracter ?

Vous concevez bien, dit le Docteur, que dans un corps nombreux comme le nôtre, tous les membres ne sont pas également sains. Celui qui a fait ce reproche est de ces especes de gens de bien, qui ne craignent rien, & qui vont tout droit devant eux ; pour peu qu'on lui eût échauffé la tête, il étoit homme à tirer de sa poche toutes les Theses que M. le Fevre, M. Jollain & d'autres Syndics ont laissé passer, & à nommer par nom & par surnom une douzaine des plus honnêtes gens de la Faculté, à qui il fera échappé quelques propositions mal conçues. Ainsi on a jugé à propos de ne point faire semblant d'entendre ce qu'il étoit trop dangereux de relever. Cela est bon, repris-je, pour l'article des erreurs. Mais comment vos jeunes gens ont-ils souffert ce que M. Chapelas leur a dit, qu'on se vantoit d'être maitres de leurs suffrages ? Ne voyez-vous pas bien, dit le Docteur

à demi fâché, que c'est encore pour
la même raison? J'entends, dit l'Abbé;
c'est que la chose est vraie, que tout
le monde le sçait, & que M. Chape-
las étoit de caractère à citer ses té-
moins. Comme nos questions com-
mençoient à fatiguer notre Docteur,
il feignit qu'une affaire l'obligeoit de
prendre congé de nous, & il nous
laissa à l'Abbé & à moi la liberté de
rire un peu à notre aise de l'embaras
où nous l'avions vû. Je croy, Mon-
sieur, que vous en rirez aussi: mais
notre Journal n'avance pas.

Le Lundy sixième de Septembre,
le P. Mathes recommença à parler,
& il le fit aussi long-tems que s'il
n'eût point encore parlé. Il fit voir
que les Chinois sont descendus de
Sem, ou du moins des enfans de Cham,
à l'exclusion de Chanaam qui fut
maudit; que cette proposition du P.
le Comte, *la Chine a honoré Dieu
d'une maniere à servir d'exemple aux
Chrétiens*, &c. ne pouvoit paroître in-
jurieuse qu'aux mauvais Chrétiens que
cela regardoit uniquement. Qu'il é-
toit tres-probable que les enfans de
Noé avoient bâti un temple à Dieu,

qu'il l'étoit encore plus, que les hommes convaincus de la puissance de Dieu après la confusion des langues, pendant la construction de la tour de Babel, lui avoient élevé des autels; qu'Abraham lui en avoit érigé trois ou quatre, entre lesquels il y en avoit un stable dans le même lieu, & que

ch. 30. l'Ecriture dans l'Exode donne à cet autel le nom de Temple. Que dans

ch. 1. & le premier livre des Rois il est plusieurs fois fait mention d'un Temple, d'où le Docteur inféra que quand l'Ecriture parle du Temple de Salomon comme du premier qui ait été, il ne faut l'entendre que par rapport, premierement au commandement que Dieu fit de le bâtir, secondement à la magnificence de ce Temple. Le Docteur dit sur le culte interieur, que si selon S. Paul Dieu s'étoit fait assez connoître aux anciens Philosophes pour les rendre inexcusables de ne l'avoir pas honoré, il n'y avoit point lieu de condamner un Auteur qui sur la foi de l'histoire a dit que les anciens Chinois ont fait ce qu'il n'a tenu qu'aux Philosophes de faire. Le P. Mathes ajouta, que Messieurs les

Deputez condamnoient comme fausses de certaines choses que le P. le Comte n'affirmoit pas, & il conclut enfin contre la Censure.

M. Tanouard du Seminaire de S. Sulpice dit qu'il ne voudroit point soutenir toutes les propositions dénoncées; mais qu'il voudroit encore moins suivre le sentiment de Messieurs les Deputez; qu'il étoit temeraire de prononcer sur des choses douteuses, à plus forte raison de les condamner; qu'il ne voyoit point par quel endroit les propositions en question pouvoient paroître scandaleuses, temeraires & heretiques; qu'il n'avoit rien à ajoûter à ce que Messieurs le Caron, Boucher, &c. avoient dit pour les justifier; & que si les endroits des Peres & de l'Ecriture que ces scavans hommes avoient citez, ne démontreroient pas qu'elles fussent vraies, ils prouvoient au moins qu'elles étoient assez probables. *Prononçons,* dit-il, *sur ce qui nous est clair, & laissons à Dieu le jugement de ce qui nous est caché.* Il ajoûta que cette affaire étant à Rome, il étoit fort à craindre que le jugement de la Faculté.

n'y fût réformé ; & il conclut pour le sentiment de M. le Caron.

M. de Santeuil parla peu, mais il dit beaucoup en peu de mots. Considérez bien, dit-il, ce qu'il peut arriver si les Jésuites sont absous, la Croix de J.C. sera inutile. *Videte quid possit accidere si absolvantur, evacuabitur Crux Christi.* Il prédit ensuite que les Jésuites périroient malheureusement, & que leur gloire seroit changée en confusion, *quorum finis interitus, quorum gloria in confusione erit.* Il ajouta que Messieurs des Missions Etrangères étoient de trop honnêtes gens pour avancer rien de faux ; que puisque ces doctes & saints Prêtres avoient jugé les propositions du P. le Comte mauvaises, il falloit bien qu'elles le fussent ; & qu'ainsi il étoit du sentiment des Deputez.

M. le Fevrier s'attacha à réfuter le discours de M. le Fevre un des Deputez, qu'il appella souvent *notre Maître Quoniam bonus.* J'ai appris depuis le fondement de cette dénomination, & je vous le dirai bientôt. Le Docteur opinant prouva donc par l'Ecriture, qu'il étoit faux que le royaume

me de la Chine n'eût pu être fondé
 que neuf cens ans après le Deluge,
 comme l'avoit soutenu le *Maitre Quoniam bonus*, puisque la division des
 terres s'étoit faite sous Phaleg, qui
 étoit le cinquième après Noé, & que
 quatre generations ne font qu'un sie-
 cle; que Jectan frere de Phaleg avec *Gen. 10.*
 treize garçons qu'il eut sans les filles,
 s'avança toujours vers l'Orient pour
 éviter les païs chauds & les païs froids;
 & qu'à moins que d'être tres-igno-
 rant dans la Geographie, on ne peut
 pas supposer qu'il ait été long-tems à
 penetrer jusqu'à la Chine; que cette
 region étant tres-temperée & tres-
 commode, elle a dû être bientôt ha-
 bitée & peuplée. M. le Fevrier ajoû-
 ta, que les hommes aimant naturel-
 lement à monter comme les poissons
 qui passent de la mer dans les fleu-
 ves, les enfans de Noé ont dû en
 suivant la Zone temperée, aller tout
 droit à la Chine: & pour convaincre
 M. le Fevre du peu de tems qu'il avoit
 fallu à Jectan pour y arriver, il lui
 marqua sur la carte le chemin que
 ce Patriarche avoit dû tenir.

Un Docteur interrompit en cet en-

Prov. 6.

droit M. le Fevrier, pour lui faire reproche de ce qu'il avoit comparé les hommes aux poissons. Celui-ci répondit que l'Ecriture envoyoit les hommes aux bêtes pour en être instruits : *Allez à la fourmy, &c.* Le Syndic se leva, & pria qu'on prît garde de ne rien dire qui ne fût digne de la Compagnie. M. le Fevrier répondit que ce qu'il disoit étoit du Sage, & que le Sage étoit plus sage qu'un Syndic. Le P. Chauffemer prit la defense de M. le Syndic, & dit à M. le Fevrier qu'il étoit indigne d'envoyer des Docteurs à l'école des bêtes. Cette école, reprit M. le Fevrier, vaut mieux que celle de vos Thomistes. Ce Docteur ayant ainsi fermé la bouche au P. Chauffemer, & ôté l'envie à d'autres de l'interrompre, continua son discours, & dit que les enfans de Sem ayant fondé le Royaume de la Chine, y avoient sans doute porté la Religion de Noé; car, ajouta-t-il, pourquoi ne l'y auroient-ils pas portée? *Quare non detulissent?* Et il pressa l'assemblée de répondre à cela. *Respondete ad hoc.* Il refuta ensuite le Maître *Quoniam bonus*, car il

l'avoit terriblement en tête : il le refuta, dis je, sur ce qu'il avoit demandé quel étoit le Prophete envoyé aux Chinois pour leur prêcher la véritable Religion, puisque selon S. Paul on ne peut croire sans Predicateur. Il montra donc qu'il ne falloit point de Prophete étranger pour enseigner la Loi de nature ; que les Patriarches & les Chefs de famille étoient autant de Prophees & de Predicateurs ; ce qu'il justifia par l'exemple de Job. L'heure ayant sonné, le Docteur opinant remit à conclure à la prochaine seance.

J'ai encore retrouvé chez le même ami ce Docteur si naïf, qui ne comprend rien de plus grand que d'être appelé *Sapientissimus Magister noster*. Comme il avoit remarqué que j'avois pris assez de plaisir à l'entendre dans l'entretien que je vous ai mandé, dès que je parus, il vint me faire amitié, & s'assit ensuite auprès de moi. Je répondis de mon mieux à ses honnêtetés, bien assuré que je n'y perdrais rien. En effet entrant le premier en matiere, Nous faisons, dit-il, des merveilles en Sorbonne, & cette affaire

dont nous parlâmes dernièrement, nous
 fera sans doute beaucoup d'honneur.
 Voulez-vous que je vous dise de quoi
 il est question ? Je le demandai hier à
 M. du Pin. Eh bien, lui dis-je. C'est,
 reprit-il, que les Jesuites veulent faire
 un Saint de Confucius, afin qu'il soit
 permis de l'adorer à la Chine ; & nous
 ne le souffrirons jamais. C'est bien
 fait, disje-je ; mais ne terminerez-
 vous pas bien-tôt cette affaire ? car il
 me semble que tant & de si longues
 assemblées devroient un peu vous en-
 nuyer. Ennuyer, dit-il ; je voi bien
 que vous ne sçavez pas ce qui s'y
 fait.

Vous vous figurez peut-être nos as-
 semblées comme celles d'une Chambre
 du Parlement, dans lesquelles on écoute
 avec beaucoup d'attention & de gra-
 vité un Conseiller qui rapporte ou qui
 opine. Il est vrai, repris-je, je l'ai
 toujours cru ainsi, à cause du rang que
 vous tenez, que vous êtes Prêtres, &
 que vous traitez d'affaires de Religion,
 qui sont communément plus serieuses
 que celles qu'on traite dans les tribu-
 naux seculiers. Oh bien, dit-il, vous
 vous êtes trompé. Rien n'est plus libre
 &

& plus agreable que ces *assemblées*, où vous avez cru jusqu'ici qu'on s'en-
 nuoyoit. On y fait ce qu'on veut, on
 s'y promene, on y change de place,
 on y cause, on y rit, on y écoute aussi,
 si on le juge à propos: mais si celui
 qui harangue n'est pas de l'avis qu'on
 voudroit, on a droit de faire du bruit,
 & de l'interrompre en cas de besoin.
 Cela vaut quelquefois la comedie.
 Mais, dis-je, Monsieur le Syndic souf-
 fre-t-il...? Il est assez commode là-
 dessus, reprit le Docteur, il s'est
 plaint pourtant une fois depuis qu'on
 est après l'affaire des Jesuites, que le
 tumulte des *assemblées* étoit trop
 grand, & qu'on s'y interrompoit trop
 aisément les uns les autres: mais on
 sçait bien qu'il ne dit cela que pour
 la forme, & on n'en a fait ni plus
 ni moins. Hier, par exemple, nous
 pensâmes étouffer de rire. Trois ou
 quatre Docteurs, & entre autres le
 Syndic lui-même, & le P. Chausse-
 mer, tâcherent de demonter M. le Fe-
 vrier. Il leur donna leur fait à tous.
 Mais ce qui fut bien plaisant, c'est
 quand il appelloit M. le Fevre le De-
 puté, *notre Maire Quoniam bonus,*

il falloit voir comme on rioit. Eh pourquoi, dis-je, appelle-t-on M. le Fevre *Quoniam bonus*. C'est je croi, repondit-il, les Bacheliers & les Licenciés qui lui ont donné ce nom, parce que lorsqu'il étoit Syndic il ne leur faisoit peine sur rien, & passoit tout dans leurs Theses. M. le Fevre a donc bien changé, repris-je, car il n'en use pas ainsi à l'égard des Jesuites; outre qu'il a opiné contre eux, on dit qu'il sollicite encore les autres pour les faire entrer dans les sentimens. Je le dois bien sçavoir, dit le Docteur; mais c'est qu'il s'agit ici de la Religion.

A propos de solliciter, M. Maindextre Chanoine de Vincennes devoit opiner contre la Censure, & il avoit même dit à M*** qu'il le feroit d'une maniere si forte & si intelligible, qu'il seroit assurément écouté; il a enfin promis de ne point parler. Les Curez qui sont pour la Censure, ont répondu en quelque sorte de ceux de leurs Prêtres qui ont voix en Faculté; & l'on a écrit à plusieurs Docteurs qui sont établis en Province, pour les engager à venir soutenir la

bonne cause. Il en vient un de Noyon, qui est fort. Je vous assure que l'Eglise est bien servie par ces Messieurs les Deputez. Car je leur ai entendu dire, que sans les soins qu'ils se donnent, les Jesuites ne seroient pas condamnez. N'est-il pas bien penible pour eux d'être obligez d'aller, comme ils font, prier les gens de faire leur devoir; & de trouver je ne sçai combien d'opiniâtres qui leur disent brusquement qu'ils ont leur conscience? Pour moi j'admire ces Messieurs, & il faut avoir un zele aussi ardent qu'ils l'ont, pour essuyer tout cela. Ce qui est de plus surprenant, c'est qu'ils aiment les Jesuites. Car comme j'ai quelque obligation à ces Peres, & que je faisois difficulté de parler contre eux, ils m'assurèrent tous que c'étoit contre leur inclination qu'ils travailloient à les faire condamner. En effet M. Boileau leur a peut-être plus d'obligation qu'aucun de la Faculté: mais les interêts de la Religion l'emportent en lui sur toutes choses. Vous m'avouerez que cela est grand. Si nous avions bien des Docteurs de ce caractère, la Faculté prendroit

Bientôt une nouvelle face.

Le Jeudy neuvième de Septembre M. le Fevrier reprit son discours, & dit que dans l'affaire presente les Deputez citoient pour eux les PP. Martini & Ricci ; que s'il ne s'agissoit que des faits rapportez par le P. le Comte, ces deux Auteurs, supposé même qu'ils lui fussent contraires, ne devoient pas avoir plus d'autorité que lui ; mais que pour juger la question de droit, il ne falloit prendre pour regle que l'Ecriture & les Peres : que l'on n'avoit pû jusqu'alors en produire aucun endroit decisif, pour montrer que le seul peuple Juif eût eu la connoissance & le culte du vrai Dieu. Ce fut là que le Docteur fit voir clairement que ce passage d'Amos *tantummodo vos cognovi*, cité par M. Rouland, devoit selon le texte même du Prophete s'entendre d'une protection particuliere dont Dieu avoit favorisé les Juifs en les tirant de l'Egypte. M. le Fevrier dit ensuite, que les Gentils avoient tenu le premier rang dans ce qui regarde le salut, & que les choses dans lesquelles les Juifs ont eu l'avantage sur les

nations, n'étoient pas nécessaires pour être sauvé. Cela revolta l'assemblée, & excita un si terrible tumulte, qu'on n'entendit pendant une heure entière qu'un bruit confus de voix. On voyoit bien M. Boileau, M. Rouland & le P. Chaussemer acharnez contre M. le Fevrier, qu'ils pressoient de se retracter. Celui-ci à qui les propositions avoient sans doute échappé dans la chaleur du discours sans qu'il s'en fût aperçu, se voyant assailli par je ne sçai combien de gens qui vouloient qu'il se dedît, sans lui faire entendre de quoi, disoit qu'il n'en feroit rien, & soutenoit qu'il n'avoit rien dit de mal. Enfin un Docteur profitant d'un intervalle où le bruit se rallentit tant soit peu, repeta à M. le Fevrier ses propositions. Si j'ai dit cela, reprit-il sur le champ, je me dédis : mais ses Parties ne voulant pas se contenter de ce desaveu conditionnel, on se remit à crier plus fort que jamais. On vouloit une retractation absolue; & comme sur le refus du Docteur on deliberoit pour le priver de sa voix, il dit brusquement qu'il étoit du sentiment de M. le

Caron, & s'assit. Le P. Chaussemer s'opposa à ce que la voix de M. le Fevrier fut comptée.

M. le Pescheux rapporta plusieurs passages de S. Augustin pour prouver la nécessité de la grace, & il dit que les Chinois n'ayant pas eu de grace, n'avoient pas eu par conséquent ni la connoissance, ni le culte du vrai Dieu. Quelqu'un remarqua que le Docteur dans ce qu'on vient de rapporter n'avoit prouvé que la premiere proposition, qui n'avoit pas besoin de preuve. M. le Pescheux cita ensuite un passage de S. Augustin, tiré du chap. 2. du liv. 6. de la Cité de Dieu, où ce Pere dit expressément que la famille de Tharé fut la seule, dans laquelle le culte du seul vrai Dieu étoit demeuré : *Unus igitur Thare domus erat, in qua unus veri Dei cultus remanserat.*

Un de mes Docteurs a remarqué dans ses memoires sur ce passage, 1°. que dans la suite de ce passage même S. Augustin dit que la famille de Tharé servit ensuite des Dieux étrangers; où étoit donc l'Eglise alors? 2°. Que Melchisedec n'étoit point de la famille de Tharé; 3°. que ce que dit S. Aug

gustin n'est qu'un fait historique, qui ne peut préjudicier à la vérité d'autres faits dont ce S. Pere ne pouvoit pas être instruit. M. le Pescheux dit ensuite qu'il avoit lu les Eclaircissemens du P. le Comte, & qu'il y avoit trouvé des propositions qui lui sembloient favoriser le Pelagianisme, & il conclut enfin pour la Censure.

Vous aurez fait reflexion sans doute, Monsieur, sur ce que vient de dire ce Docteur, que le P. le Comte favorise le Pelagianisme, & que les Chinois n'ont point eu de grace. Ce M. le Pescheux pourroit bien être de ceux qui pour condamner les Memoires de la Chine, supposent que Dieu n'a voulu sauver que des Juifs & des Chretiens; ou du moins que le P. le Comte a cru que les Chinois ont pu avoir la vraie Religion sans graces, ce que ce Pere n'a pas dit.

M. Chaudiere qui opina après M. le Pescheux, sans entrer dans aucun détail des propositions, refuta ce que M. Boucher Curé de S. Nicolas avoit dit touchant le moyen dont les Missionnaires se sont servis pour convertir les Chinois, en leur faisant voir qu'ils

avoient abandonné la Religion de leurs peres. L'unique argument du Docteur opinant fut, que les Apôtres n'ont point employé ce moyen pour convertir les nations, & qu'au contraire ils se sont exposez à toute sorte de persecutions. Il conclut après cela pour les Deputez.

M. Jollain dernier Ex-Syndic, avant que d'entrer en matiere, fit des reproches tres-durs & tres-aigres à M. le Bas Syndic en charge, sur ce qu'il avoit souffert que quelques Docteurs en opinant eussent dit qu'il falloit s'en tenir au Jugement du Souverain Pontife, *standum iudicio Summi Pontificis*. Il ajouta que s'il avoit été en place, il n'auroit jamais souffert pareille chose. M. le Bas répondit que les Docteurs dont on se plaignoit, n'avoient pas dit qu'on dût s'en tenir au Jugement du S. Siege, mais qu'il falloit l'attendre, *expectandum iudicium Pontificis*; ce qui étoit bien different. M. Jollain reprit, que cela étoit encore tres-mal dit, & qu'il n'avoit pas dû souffrir qu'on opinât de la sorte contre la conclusion expresse de la Faculté, qui avoit arrêté que nonobstant

l'opposition de M. du Mas on passeroit
 outre dans l'examen de cette affaire.
 En effet, dit-il, si les propositions
 sont bonnes, pourquoi les renvoyer
 au Pape? & si elles sont mauvaises,
 pourquoi ne les condamnerons-nous
 pas? L'heure sonna là-dessus.

Le Samedi suivant onzième de Se-
 ptembre, M. Jollain continua son dis-
 cours, & parla tres-long-tems, pour
 dire tres-peu de choses. Voici ce qu'il
 dit de nouveau : que les Eclaircisse-
 mens du P. le Comte étoient un ou-
 vrage postume; (on n'a point conçu
 ce qu'il vouloit dire par là) que Rome
 & tous les Princes attendoient la Cen-
 sure de la Faculté. Un Docteur, hom-
 me d'esprit, de l'assemblée, demanda
 à M. Jollain s'il avoit procuration des
 Princes pour parler comme il faisoit.
 Celui-ci sans s'amuser à répondre, cita
 Saint Prosper, pour montrer que tou-
 tes les Nations, excepté les seuls Juifs,
 ont été abandonnées de Dieu, & ne
 l'ont point connu. On trouva les pas-
 sages citez peu convaincans. Le Doc-
 teur dit ensuite que le P. le Comte en
 s'enfuyant à Rome, avoit à la verité
 écrit à une personne de qualité, qu'il

avoit parlé en Historien ; mais que ce
 Pere n'étoit pas croyable, parce qu'il
 n'avoit dit cela qu'après coup, & qu'il
 n'avoit pas nommé dans ses Memoires
 le Historien Chinois sur la foi des-
 quels il avoit rapporté les faits qui
 sont contenus. Qu'en rout cas, si le
 P. le Comte avoit écrit en Historien,
 il falloit le condamner en Historien.
 Quelqu'un de l'assemblée demanda ce
 que c'étoit que censurer un Auteur en
 Historien. M. Jollain jugeant que
 cela ne demandoit pas d'éclaircisse-
 ment, continua, & dit qu'il étoit sur-
 pris que quelques Docteurs, après être
 demeurez d'accord que les proposi-
 tions sonnoient mal, les avoient nean-
 moins excusées. Il rapporta fort au
 long la Censure des propositions de
 Montefono, qui en l'année 1386. furent
 condamnées, parce qu'elles sonnoient
 mal ; après que le fameux Pierre d'Ailly
 eut représenté au Pape que c'étoit l'u-
 sage de l'Eglise & de la Faculté. Le
 Docteur conclut pour les Deputez,
 avec cette addition aux qualifications
 de la quatrième proposition, *introdui-
 sant le Deïsme.*

M. Courcier Theologal opina en-

uite, & parcourut les propositions
 avec les notes des Deputez ; il les
 approuva toutes, hors celle de *fausse*
 pour la seconde partie de la premiere
 proposition, & celle d'*heretique* pour
 la seconde proposition, laquelle il
 jugea que la Faculté devoit mépriser.
 Le Docteur pour appuyer son avis
 dit que les Chinois n'ont reconnu
 pour Dieu que le Ciel materiel ; que
 ces peuples avoient reconnu le vrai
 Dieu, l'Ecriture n'auroit pas manqué
 de le dire, & que sans ce témoigna-
 ge les histoires de la Chine n'ont
 aucune autorité, d'autant plus que ces
 histoires font le monde plus ancien
 qu'il n'est : que les Chinois n'ayant
 aucune revelation de Dieu, *puisque*
rien ne revele rien par lui-même, ce
 point les termes de M. Courcier, ni au-
 cun Predicateur qui ait pu les instruire,
 ne peut marquer par quelle voie
 ils auroient eu la connoissance du vrai
 Dieu, sinon par la tradition venue
 des enfans de Noé, & que cette tra-
 dition auroit dû se conserver parmi
 les autres peuples : que si la Religion
 étoit conservée à la Chine, comme
 on disoit, cette Eglise auroit été dif-

ferente de celle des Juifs, & qu'ainsi l'Eglise n'auroit pas été une, ce qui est heretique: que Confucius n'a été qu'un veritable Payen: que l'Auteur des propositions disant qu'il avoit parlé en Historien, sembloit desapprouver au fond ses propositions, & confesser que sa complaisance pour les Chinois l'avoit porté trop loin. Quelqu'un dit là-dessus, que le Docteur sembloit supposer que les Memoires du P. le Comte fussent écrits en Chinois. M. Courcier ne fit qu'exposer en beaucoup de termes tout ce que je viens de rapporter, supposant que rien de tout ce qu'il avoit avancé n'avoit besoin de preuves, & il conclut pour la Censure.

Après que le Theologal eut conclu, il parla de la revocation que M. Brisacier a faite de l'approbation qu'il avoit donnée au livre du P. le Tellier; & il dit que s'il étoit convaincu de la fausseté des faits contenus dans ce livre, comme M. Brisacier assuroit de l'être, il revoqueroit aussi son approbation, quoique les Approbateurs ne soient pas responsables des faits alleguez par les Auteurs: mais qu'il étoit

étoit obligé de la revoquer au moins sur un fait particulier qui lui avoit échappé, & qui peut être n'étoit pas dans la copie qu'on lui avoit donnée. Ce fait, dit-il, regarde la Censure de Louvain, que l'Auteur du livre prétend avoir été condamnée à Rome. Comme cela est faux, je revoque mon approbation quant à ce point, & j'en demande acte au Greffier de la Faculté.

M. Himbert Grand Archidiacre de Sens donna lieu de croire qu'il étoit pour la Censure, en citant ce passage d'un Pseaume, *que tous les Dieux des nations sont des Demons*. Mais incontinent après il dit qu'il ne s'agissoit point de prononcer sur la vérité des propositions dénoncées; qu'en égard à l'intention de l'Auteur, qui n'avoit assurément pas prétendu dogmatiser dans ses Memoires, ces propositions ne meritoient point de Censure, & que tout ce que le P. le Comte avoit dit ne devoit être regardé par la Faculté que comme un argument *ad hominem*, dont on pouvoit tirer beaucoup d'avantage pour la conversion des Chinois. Le Doct

teur s'expliqua par l'exemple que voici.

M. Courtin étant Ambassadeur en Angleterre, demanda un jour à quelques Seigneurs Anglois, pourquoi ils faisoient bruler tous les ans l'effigie du Pape. C'est, répondirent-ils, parce qu'il veut juger souverainement des matieres de la Religion. Mais en suivant vos principes, reprit M. Courtin, vous ne pouvez lui disputer ce droit, car étant Prince temporel comme votre Roi, il est aussi chef de la Religion comme lui.

Ce raisonnement de M. Courtin, dit le Docteur, renferme en soi quelque chose de faux, & néanmoins il est invincible contre les Anglois à cause de ce qu'ils supposent comme vrai. Aussi les Anglois, ajouta-t-il, furent réduits à dire que la coutume de bruler l'effigie du Pape, n'étoit que pour le peuple, & on l'a même depuis abrogée.

Voilà, dit M. Himbert, en partie ce qui arrive à la Chine: on y croit sur la foi des histoires, que les anciens Chinois ont connu le vrai Dieu, & les Missionnaires en tirent avan-

rage. Est-il là question d'approfondir si ce que les histoires de la Chine rapportent est vrai ou non ; soit que ces histoires soient fideles ou fabuleuses , on a toujours droit de dire aux Chinois, qui les croient fideles, vos anciens Empereurs ont adoré le vrai Dieu , & lui ont sacrifié ; vous avez donc abandonné le Dieu & la Religion de vos peres : on ne peut exprimer de quel poids est cet argument sur l'esprit de ces peuples , qui ont un respect surprenant pour tout ce qui leur vient de leurs Ancêtres.

M. Himbert dit ensuite que S. Xavier se plaignoit autrefois de ce que la moisson étant si abondante dans les Indes, il n'y venoit pour la recueillir personne de l'Université de Paris, où il y avoit un si grand nombre de Maîtres. Eh, Messieurs, dit le Docteur opinant, si nous n'avons pas assez de courage pour aller convertir les Chinois, au moins ne chagrinons point ceux qui y travaillent avec tant de zele & tant de fruit. Il conclut ensuite pour M. le Caron.

M. le Chapelier Grand Penitencier de Notre-Dame , & Grand Maître

des quatre Nations, voulut dire son avis; mais M. le Fevre le Deputé s'y opposa, disant que ce Docteur ne s'étoit pas trouvé à l'Assemblée du dix-septième d'Aout, où la proposition s'étoit faite. M. le Chapelier répondit qu'il avoit assisté à l'Assemblée du *prima mensis*, où l'affaire avoit été mise en deliberation, & que cela suffisoit pour lui donner droit d'opiner: il ajouta que c'étoit le sentiment de M. le Syndic qu'il avoit consulté là-dessus avant la séance, & qui lui avoit dit que cela ne faisoit point de difficulté. Il pria ensuite M. le Syndic de s'expliquer. Celui-ci ne repliqua rien: & M. le Chapelier ne crut pas devoir se commettre avec des gens devant qui le Syndic même n'osoit parler.

Un vieux Docteur malin dit en sortant, que M. le Grand Penitencier avoit tort de vouloir parler, & qu'il n'y avoit déjà que trop de gens contre la Censure.

M. le Fevre de Chevalier ferma la séance, en disant hors de rang, *idem cum Deputatis*.

Je veux vous faire part avant que

de finir ma Lettre, d'une tres agreable aventure que j'eus hier. J'étois chez M. le Duc de * * * la compagnie étoit assez nombreuse, & il s'y trouva entre autres personnes un Docteur qu'on sçait être fort déclaré contre les Jesuites; ce fut une raison pour le mettre sur leur chapitre. Le Duc qui a extrêmement d'esprit, & qui est même sçavant, le pria d'expliquer à la compagnie de quoi il étoit question dans l'affaire des propositions dénoncées. Le Docteur y consentit de la meilleure grace du monde, & tirant de sa poche l'Extrait imprimé de ces propositions, il parla sur chacune qu'il qualifia sans misericorde, & j'eus le plaisir de lui entendre reciter mot pour mot ce que j'avois vû dans mes memoires qu'il avoit recité en Sorbonne. Après qu'on l'eût loué sur son érudition & son éloquence; car il parle effectivement avec feu & avec agrément, on se mit à lui proposer des difficultez sur ce qu'il avoit dit. On en étoit là, lorsqu'on vint lui annoncer l'arrivée de deux Jesuites. C'étoit le Pere * * *

Nous nous regardâmes tous les uns

les autres; le Docteur qui n'est pas timide n'en parut pas fâché, & tout le reste de la compagnie en fut très-aise. On plaça donc fort honorablement le Pere, qui nous étudiant tous dans ce moment, parut sentir qu'il étoit en pais ennemi, & ne faisoit pas à beaucoup près si bonne contenance que le Docteur. Chacun ne songea plus qu'aux moyens de les accrocher tous deux, & on jeta pour ce sujet je ne sçai combien de choses que le Jesuite laissa toutes tomber. Le Docteur persuadé qu'il auroit bon compte d'un homme qui sembloit avoir peur, Je veux bien, dit-il, vous avouer, mon Pere, que je viens d'expliquer à M. le Duc les propositions du P. le Comte, & qu'ici comme en Faculté j'ai conclu contre la Société. Vous voulez bien aussi, Monsieur, reprit le Jesuite qui ne put plus reculer, que je me plaigne d'abord de cette conclusion. Car comment concluez-vous contre la Société, si la Société n'est pas en cause? Voila l'injustice qu'on fait aux Jesuites, continua-t-il; s'il échappe une fausse proposition à quelqu'un d'eux, c'est tou-

jours la Société qui est coupable.
 Trouveriez-vous bon, Monsieur, qu'on
 dît que feu M. l'Archevêque de Paris
 a condamné la Faculté, à cause qu'il
 a condamné les ouvrages de M. du
 Pin; que la Faculté a fait une here-
 sie, à cause que M. Rouland en fit
 une dernièrement en opinant; que la
 Faculté croit que l'Eglise n'est pas in-
 faillible dans les faits, à cause que
 M. Vitasse l'a enseigné dans ses écrits;
 que la Faculté a approuvé une infi-
 nité de mechans livres, à cause que
 M. Blampignon & M. Hideux en ont
 tant approuvé? Reformons donc, s'il
 vous plaît, votre proposition, & di-
 sons que vous avez conclu contre les
 Peres le Comte & le Gobien. Ajoû-
 tez même, si vous voulez, que vous
 avez conclu contre Messieurs Boucher,
 le Caron, d'Estouilly, Berlize, Hum-
 belot, Chartron, Chapelas, Tanouarn,
 le Fevrier, Himbert, les Peres Frassen,
 Mathes, Besancenot, tous Docteurs
 de la Faculté, qui ont justifié les pro-
 positions des deux Jesuites, & opiné
 contre la Censure.

Le Docteur sentit tout ce que le
 Jesuite avoit voulu faire entendre, &

répondit seichement , que quand on avoit de bonnes choses à dire , on ne chicannoit pas sur les mots. Monsieur, reprit le Jesuite en riant, je voi bien que vous vous fâcheriez s'il se trouvoit que j'eusse aussi raison pour les choses , & cela ne conviendrait pas au lieu où nous avons l'honneur d'être. Ainsi , croyez-moi , demeurons-en où nous sommes. Le Duc promit que le Docteur ne se fâcheroit pas , & dit au Pere que la Compagnie seroit bien aise d'entendre sur la matiere presente les sentimens des deux partis. Le Docteur de son côté qui vouloit reparer sa premiere disgrâce , ne laissa pas au Jesuite le tems de se defendre davantage. Mon Pere , dit-il , voici la premiere proposition du P. le Comte , & il lut dans l'extrait. *Le peuple de la Chine a conservé près de deux mille ans la connoissance du veritable Dieu, & l'a honoré d'une maniere qui peut servir d'exemple & d'instruction même aux Chretiens.* Je soutiens , ajouta le Docteur , que cette proposition est fausse , temeraire , scandaleuse , erronée & injurieuse à la Religion Chretienne ; & pour vous en convain-

cre..... Je ſçai, Monsieur, reprit le
Jefuite en l'interrompant, ce que vous
allez dire, & c'eſt probablement ce
que M. le Duc a déjà entendu. Per-
mettez-moi donc de parler à mon tour.

Appuyez vous la Censure que vous
voulez de faire de la propoſition, ſur
ce que le fait qui y eſt enoncé, ne ſe
trouve pas dans les Histoires Chinoi-
ſes? Il y auroit ſans doute de la teme-
rité à prononcer ſur ce qui eſt ou n'eſt
pas contenu dans les livres qu'on n'a
jamais vus, & qu'on ne ſçauroit en-
tendre, & de prononcer contre le té-
moignage de ceux qui entendent ces
livres, & qui les ont lûs avec exacti-
tude.

Appuyez-vous votre Censure ſur ce
que le fait enoncé dans la propoſition
eſt faux, quoiqu'il ſe trouve dans les
Histoires de la Chine; & pretendriez-
vous que depuis la vocation d'Abra-
ham les Iſraélites ſont le ſeul peuple
qui ait connu le vrai Dieu? Mais ce
principe eſt contraire à la parole de
Dieu, & aux deciſions de l'Egliſe;
l'Ecriture & le Concile de Trente ſup-
poſant que les Ninivites, ſans parler
de pluſieurs autres, ont eu la connoiſ-
ſance du vrai Dieu.

Enfin appuyez-vous votre Censure sur ce que le peuple de la Chine n'a pu avoir la connoissance du vrai Dieu, parce qu'il n'a pas eu les graces suffisantes pour cela ? Ce principe est erroné, & tend à renouveler les heresies de Jansenius. Car si les Chinois n'ont point eu de graces, J. C. n'est pas mort pour eux, & leur salut a été impossible. Je vous demande donc, Monsieur, sur quoi vous condamnez ici le P. le Comte.

Le Docteur parut un peu embarrassé, & dit qu'il étoit scandaleux d'avancer, que les Chinois eussent eu la vraie Religion pendant deux mille ans. Monsieur, dit le Jesuite, le P. le Comte ne le dit pas : car on peut connoître le vrai Dieu & l'honorer sans être dans la veritable Religion. Les Juifs le connoissent & l'honorent depuis près de dix-sept cents ans, sans être dans la veritable Religion ; les Mahometans le connoissent aussi il y a plus de mille ans, & peuvent même servir d'exemple & d'instruction aux Chrétiens par la modestie & le respect avec lequel ils l'adorent & le prient dans leurs mosquées ; les Ma-

nommetans ne font pas pour cela dans
 la vraie Religion. Mais, reprit le Doc-
 teur, le P. le Comte dit que les Chi-
 nois ont eu la Religion de Noé, &
 par consequent la Religion veritable.
 Il est vrai, dit le Jesuite; mais cette
 Religion pure de Noé l'ont-ils con-
 servée deux mille ans? C'est ce qu'on
 ne sçauroit montrer dans le Pere le
 Comte, & ce qu'il n'a jamais pensé.
 Le Jesuite a cru que ce peuple, après
 avoir perdu la Religion aussi bien que
 les Juifs d'à present, avoit pu conser-
 ver comme eux la connoissance & un
 culte même du vrai Dieu; & voila ce
 que vous appelez, Monsieur, un sen-
 timent faux, temeraire, scandaleux,
 erroné, & injurieux à la Religion.
 Avouez franchement que vous n'y
 aviez pas bien pensé.

En second lieu vous jugez qu'il est
 encore faux & temeraire de dire, que
 les Chinois ont bâti à Dieu le premier
 Temple de l'Univers. Surquoi fondé
 vous jugez-vous ainsi? L'Historien Jo-
 sephe n'assure-t-il pas que Melchise-
 dech, qui vivoit du tems d'Abraham,
 a bâti à Salem un Temple au vrai Dieu?
 Genebrard, autrefois l'ornement de la

Faculé, n'a-t-il pas dit la même chose? Ce docte Archevêque sçavoit aussi bien que Messieurs Boileau & Rouland, le passage du 3. livre des Rois: mais parce qu'il en sçavoit le sens mieux qu'eux, il ne croyoit pas qu'il fût faux & téméraire de dire qu'il y eût eu un Temple bâti à Dieu avant celui de Salomon. Cela est sans reponse: mais continuons.

Vous ramassez dans votre extrait plusieurs endroits du P. le Comte, où il parle de la pureté de la morale, de la sainteté des mœurs, du culte du vrai Dieu extérieur & intérieur, des miracles, des Prêtres, des Sacrifices, de la charité la plus pure, &c. Et vous concluez dans vos assemblées qu'il est faux, téméraire, scandaleux, impie, contraire à la parole de Dieu, hérétique, &c. de dire que tout cela a duré à la Chine pendant plus de deux mille ans. Mais le P. le Comte l'a-t-il dit? Je ne le voi ni dans votre extrait, ni dans son livre. Eh où est donc la bonne foi? Depuis quand est-il permis de faire dire à un Auteur, pour le flétrir, ce qu'il est évident qu'il ne dit pas. Ainsi donc la Censure à laquelle vous concluez,

concluez , seroit évidemment calomnieuse : mais ne seroit-elle pas aussi téméraire ?

Car peut-on sans temerité condamner d'impiété & d'herésie ceux qui diroient que la vraie Religion a perseveré chez les Chinois pendant deux mille ans ? En effet par quel principe de notre foi , par quel endroit décisif de la tradition ou de l'Ecriture , peut-on détruire ce Système ? Je maintiens que tout ce qui prouve que la vraie Religion n'a pu perseverer deux mille ans à la Chine , prouve qu'elle n'y a pu perseverer un siecle ; & tout ce qui prouve que la vraie Religion n'a pu perseverer un siecle à la Chine , prouve que les Ninivites ne l'ont point eue. Ainsi quand le P. le Comte auroit avancé que les Chinois ont conservé deux mille ans la vraie Religion , & par consequent la pureté de la morale, la sainteté , le culte du vrai Dieu, &c. ce qu'il n'a assurément point fait : on pourroit peut être dire que cela ne seroit pas assez bien établi dans l'Histoire , ou que cela seroit contraire à une espece de préjugé fondé sur le silence de l'Ecriture : mais pour con-

damner ce sentiment comme impie & heretique, il faudroit en revenir au principe de M. Rouland, que les Ninivites n'ont point connu Dieu, & n'ont fait qu'une fausse penitence. Or que penser d'une Censure qui ne pourroit se soutenir que sur un principe évidemment heretique?

Le Docteur se laissoit d'écouter; mais le Jesuite le pria de lui donner encore un moment d'audience, promettant de l'entendre à son tour aussi long tems qu'il voudroit parler. Le P. poursuivit donc ainsi. Le P. le Comte a dit que la Chine a été plus constamment favorisée des graces de Dieu que les autres nations. Pour le rendre coupable d'avoir ignoré ou méprisé tous les prodiges operez en faveur du peuple Juif, & le glorieux avantage d'avoir donné la vie au Messie, on veut absolument qu'il ait compris les Juifs sous le nom de Nations, malgré l'usage où l'on est de ne les y pas comprendre, & la protestation que fait l'Auteur de ne les y avoir pas effectivement compris. N'y a-t-il pas en cela une affectation visible, pour ne rien dire de plus?

Enfin les Jesuites disent à l'Empereur de la Chine, que la Religion Chretienne est la même dans ses principes, & dans ses points fondamentaux, que celle de ses predecesseurs, qui ont adoré le même Dieu que les Chretiens adorent, & l'ont reconnu aussi-bien qu'eux pour le Seigneur du Ciel & de la Terre. On dit que cette proposition, que le P. le Gobien met dans la bouche des Missionnaires, est fausse, temeraire, scandaleuse, erronée. Je demande donc premierement s'il est faux, temeraire, scandaleux, erroné de dire que la Religion de Noé & la Religion Chretienne sont la même dans leurs points fondamentaux: il faudroit donc pour justifier vos qualifications, qu'il fût faux, scandaleux, temeraire, erroné de dire que les premiers Chinois ont eu au moins quelque tems la Religion de Noé. Or ce sentiment peut-il être ainsi qualifié? Direz-vous que le P. le Gobien ne met pour principe & pour points fondamentaux de la Religion, que la connoissance & l'adoration du vrai Dieu? Mais de bonne foi ce Pere exclut-il le reste? Et peut-on soupçon-

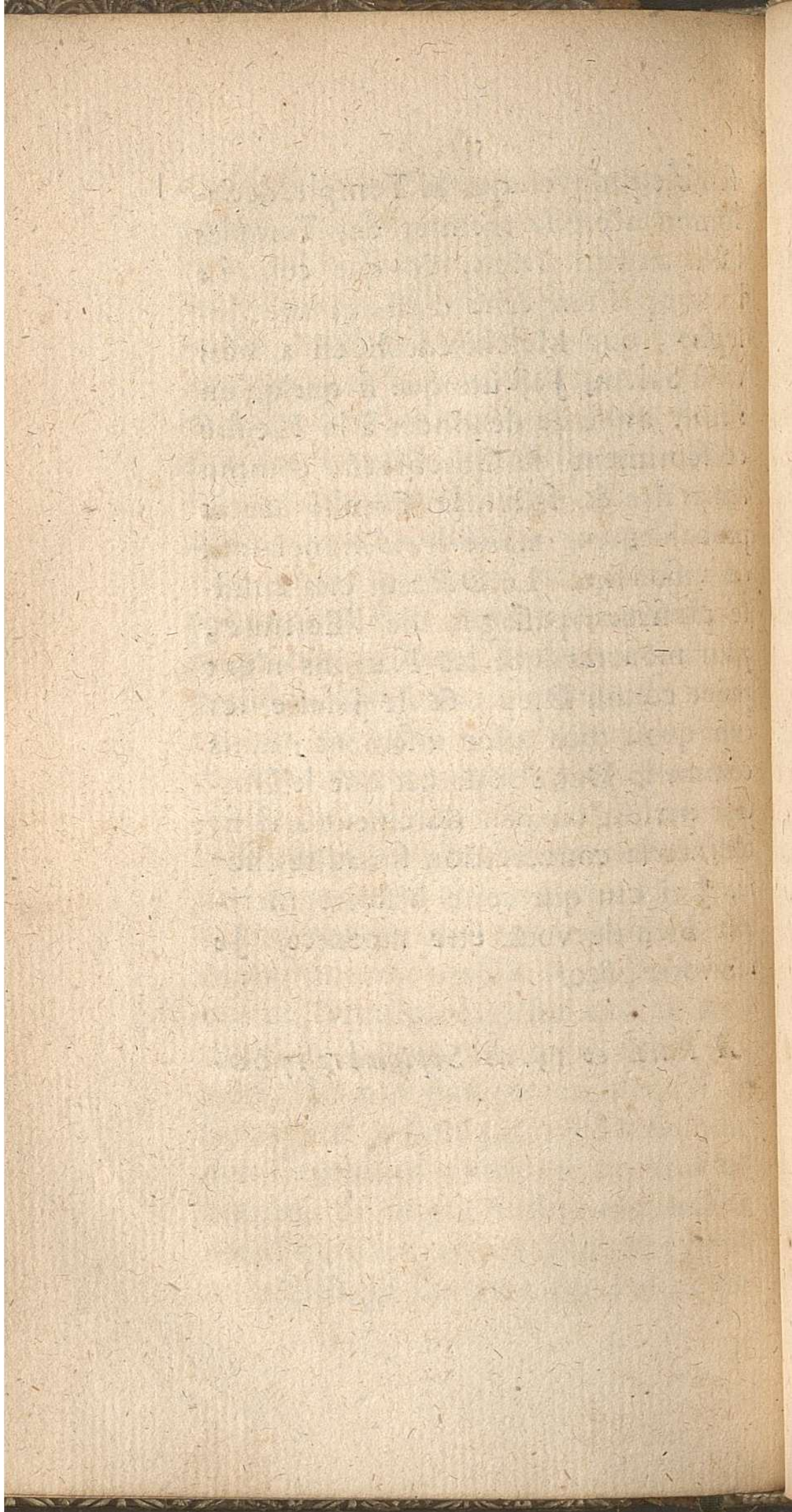
31
ner sans malignité que ce soit là sa
pensée? Qui a-t-on jamais traité de
la sorte? Si l'on en usoit toujours avec
cette rigueur, est-il un seul livre dont
on ne censurât toutes les pages? Eh
Monsieur, si la Faculté a tant d'envie
de faire des Censures, pourquoi feindre
des erreurs, un de ses membres
lui indiqua dernièrement où il y en
avoit tant de veritables.

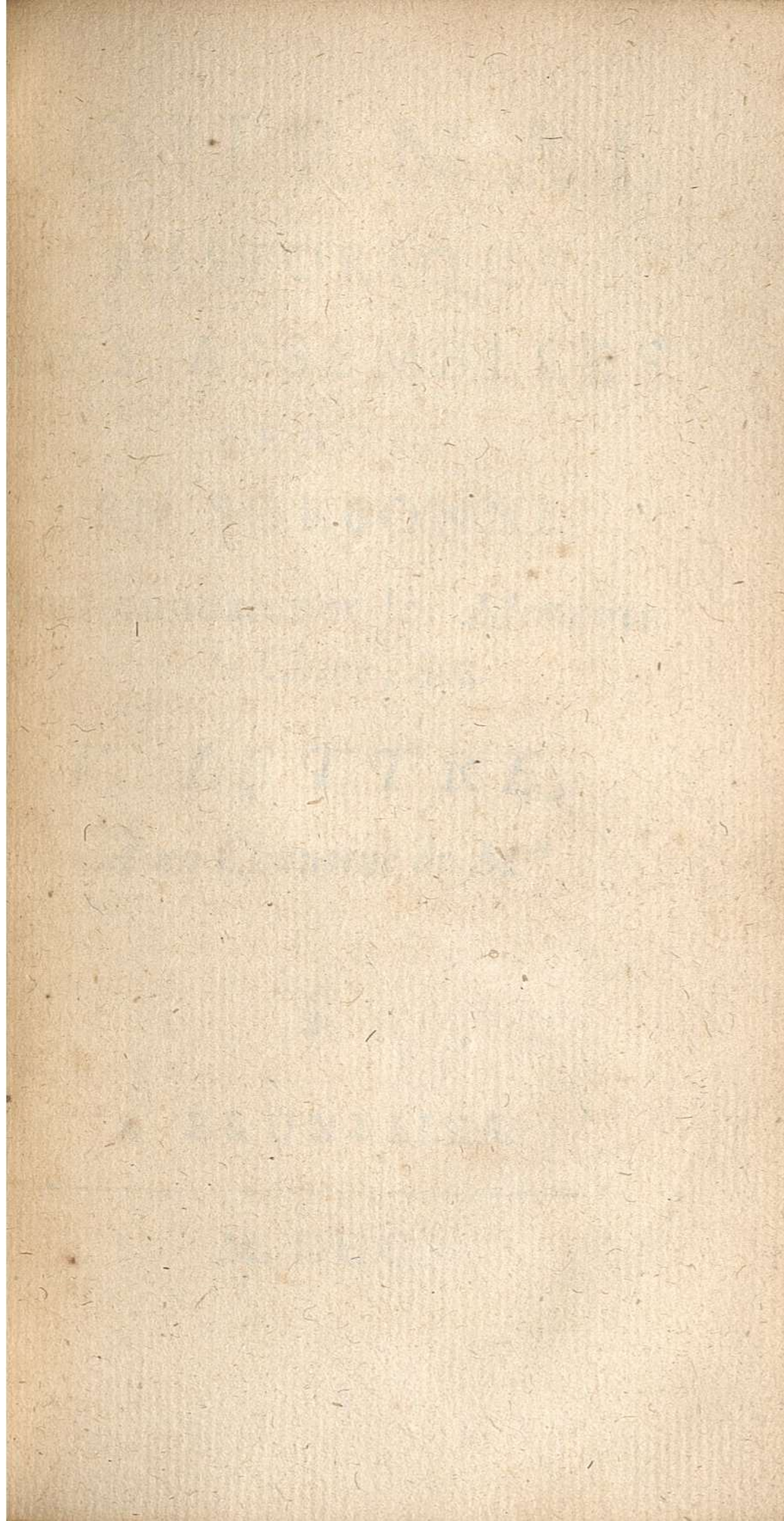
Le Jesuite sentit qu'il s'animoit
un peu, il finit donc; & adressant
la parole au Duc, Je vous demande
pardon, Monsieur, si j'ai parlé avec
un peu de feu, & si j'ai pris le ton
de Predicateur; mais c'est que ces
Messieurs, ajouta-t-il, en montrant
le Docteur, ont besoin de conversion
par rapport aux Jesuites. Le Docteur
se mit en devoir de répondre, &
s'attachant d'abord à ce qu'on avoit
cité de Genebrard, il dit que cet Au-
teur n'étoit pas la regle de la Fa-
culté. Je n'ai pas pretendu qu'il le
fût, reprit le Pere; j'ai dit seulement
que Genebrard avoit été un sçavant
homme, & en particulier tres-habile
dans l'Ecriture; qu'il n'avoit pas igno-
ré le passage du livre des Rois, qui

semble prouver que le Temple de Salomon a été le premier des Temples bâtis au vrai Dieu, & que cela ne l'avoit pas empêché d'assurer avec Joseph, que Melchisedech en a bâti un à Salem. J'ajoute que si quelqu'un s'étoit avisé de dénoncer à la Faculté ce sentiment de Genebrard, comme temeraire & faux, la Faculté auroit probablement traité le Dénonciateur de visionnaire. Le Docteur cita ensuite plusieurs passages de l'Ecriture, pour montrer que les Nations n'ont point connu Dieu; & le Jesuite les expliquoit tous assez aisément: mais comme le Duc s'aperçut que le Docteur parloit un peu durement, il fit tourner la conversation sur autre chose. J'ai cru que cette histoire meritoit bien de vous être racontée. Je suis votre, &c.

A Paris ce 13. de Septembre 1700.







O

H

ES

E

ni c

v.

u

SUITE DU
JOURNAL
HISTORIQUE
DES ASSEMBLÉES
TENUES
EN SORBONNE

Pour condamner les *Memoires*
de la Chine, &c.

IV. LETTRE,

A un Chanoine de M^x



A BRUXELLES.

M. DCC.



THE NEW

LIBRARY

OF THE

UNIVERSITY OF

CHICAGO

1887

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

OF THE

UNIVERSITY OF

CHICAGO

1887

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

OF THE

qui sont pour la Censure, il y en a plusieurs qui veulent absolument qu'avant J. C. les seuls Juifs aient connu & adoré le vrai Dieu, & que les autres peuples n'aient point eu de graces pour cela. L'exemple des Ninivites les embarassoit, mais vous sçavez que M. Rouland au nom de ses amis a coupé le nœud gordien, & a dit nettement que ces peuples n'ont fait qu'une fausse penitence. En un mot pour vous parler François, ces Messieurs pretendent que J. C. n'est pas mort pour tout le monde, & ce principe posé, vous voyez bien qu'il ne convient pas que les nations aient aussi eu des graces pour se sauver.

Mon Docteur m'a dit aussi cela, ai-je repris; mais je vous avouë que je n'ay pû le croire. La chose est pourtant ainsi, m'a dit le *Socius*, & pour vous le faire comprendre, Monsieur le Fevre n'a-t-il pas dit en opinant, que les Chinois n'ont pu avoir la foy, l'esperance & la charité sans graces? On entend assez ce que cela signifie. C'est ce M. le Fevre qui a été Syndic avant M. Jollain; & je me souviens qu'après son election on disoit assez